

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	15.01.2024	Folio n°
	Délibération	2024-62	
	Nature	1.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 12 DU 15.01.2024
7 questions numérotées 2024-56 à 2024-62

DELIBERATION

**AVENANT DE PROLONGATION DE LA
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : Julie BARENTON-GUILLAS

Absents : Laurent BEAUVAIS et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2024-56 à 2024-62	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
09.01.2024	10 H 10	Jacques FORTIS	11 H 30	23.01.2024	24.01.2024

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	12	15.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				7	2024-62

OBJET	AVENANT DE PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES
--------------	---

YZ/SR/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 90 en date du 07 mars 2012, le Conseil Syndical approuvait la signature pour une durée de 12 ans, avec la CCI Ouest Normandie, la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre d'Essais Dynamiques. La DSP prendra fin le 20 mars 2024.

Pour mémoire, cette DSP s'appuyait sur un protocole d'accord avec FAURECIA (aujourd'hui FORVIA) signé le 7 avril 2011 stipulant entre autres les points suivants :

1. Mise à disposition la catapulte et les bancs vibrants au profit d'utilisateurs intéressés, dont FSA.
2. FAURECIA s'engage à utiliser le centre d'essais dynamique pendant une durée ferme de 12 ans à compter de la mise en service du centre d'essais dynamique, qui interviendra dans les délais tels que définis à l'article 2 du présent protocole.
3. La mise à disposition du centre d'essais dynamique est consentie et acceptée au prix annuel de référence de 300.000 € HT correspondant à une utilisation moyenne des équipements d'essais, catapulte et bancs vibrants, de 50 % du temps d'ouverture du centre d'essais dynamiques. Ce prix annuel, à valoir dès la mise en service de la catapulte et pendant une durée ferme de 12 années, est convenu ferme et définitif.

Par délibération n° 2023-45 du 22 mars 2023, le conseil syndical a, par ailleurs, décidé de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de déterminer le futur modèle d'exploitation confiée au cabinet CALIA Conseil.

Dans le cadre de l'exécution de cette mission, un élément inconnu au moment du lancement de la mission, a été porté à la connaissance du syndicat mixte, à savoir la remise en cause (dès 2024) du protocole d'accord par FORVIA, signé pour 12 ans et évoqué ci-dessus. En effet, compte tenu du contexte mondial de crise actuellement supporté par les équipementiers automobiles, FORVIA souhaite rediscuter les bases du protocole, notamment le volet financier réinterrogeant par conséquent les fondamentaux du futur modèle économique.

Afin de consolider ces derniers, permettre le bon déroulement de la mission AMO et enfin choisir le modèle d'exploitation le plus approprié possible, le conseil syndical souhaite, par conséquent, prolonger la présente délégation de service public. Il s'agira surtout de s'assurer auprès de FORVIA du respect du protocole initial au moins sur la durée restante.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	15.01.2024	Folio n°
	Délibération	2024-62	
	Nature	1.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Afin de ne pas risquer une rupture du service public entre la fin de la présente délégation (mars 2024) et l'exécution de la mission AMO, le Syndicat Mixte, sur le fondement de l'article 36.3 du décret du 1^{er} février 2016 désormais codifié aux articles *L.3135-1, L.3135-2 et R.3135-1* et suivants *du Code de la Commande Publique*, souhaite mettre en place un avenant de prolongation d'une durée maximale d'un (1) an, soit jusqu'au 31 mars 2025. La conclusion de cet avenant de prolongation est en effet rendue nécessaire *"par des circonstances imprévues qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir « (arts L.3135-1,3° et R.3135-5)*. De plus, *il est important de préciser également que la durée de prolongation envisagée implique une modification "non substantielle" du contrat (arts. L.3135-1,5° et R.3135-7) au regard de son incidence sur son équilibre global.*

Les conditions d'exécution resteront inchangées pendant toute la durée de l'avenant.

Vu l'avis favorable de la commission DSP réunie le 15 janvier 2023,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le principe de prolongation par avenant de la DSP relative à la gestion et à l'exploitation du Centre d'Essais Dynamiques.
- 2 – AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE